ESTIMATES

Security Intelligence Review Committee

2002-2003
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are tabled in the spring and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2003-III-77

ISBN 0-660-61833-8

102-05124/

Security Intelligence Review Committee

2002-2003 Estimates

Report on Plans and Priorities

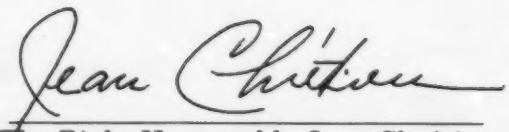

The Right Honourable Jean Chrétien
Prime Minister of Canada

Table of Contents

Section I:	Messages	1
	Chair's Message	1
	Management Representation	3
Section II:	Raison d'être	4
Section III:	Strategic Outcome	6
Section IV:	Organization	12
	Strategic Outcomes and Business Lines	12
	Accountability	12
	Departmental Planned Spending	13
Section V:	Annexes	14
	Table 7 Net Cost of the Program for 2001-2002	14
	Table 12 Government-wide and Horizontal/Collective Initiatives	14

Section I: Messages

Chair's Message

Chair of the Security Intelligence Review Committee
The Honourable Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.

The Security Intelligence Review Committee (SIRC) is a unique agency within the Government of Canada, whose work consists of reviewing and monitoring the actions of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS). Parliament has given CSIS extraordinary powers to intrude on the privacy of suspected terrorists or spies.

SIRC's Members are selected in a consultative, non-partisan manner and then given extraordinary powers of inquiry into the activities of CSIS. While federal legislation prevents us from passing on to the general public a great deal of what we learn through our inquiries, public trust and confidence in our efforts are the basis of the Committee's work.

These somewhat unusual characteristics stem directly from the responsibility that Parliament has given the Committee: to watch over Canada's security intelligence service as it carries out its mandated tasks of protecting the national security of Canada and the safety of Canadians.

In this new century, and in response to the terrorist attacks on the United States, we recognize that the effectiveness of CSIS is ever more essential to assuring Canadians' wellbeing, and protecting the nation from very real and dangerous threats. The threats have undoubtedly changed: they have become more complex, more numerous and more difficult to identify. At the same time, because organizations like CSIS possess extraordinary intrusive powers, they must be held accountable if the integrity of Canada's democratic process is to be maintained, and is to be *seen* to be maintained.

In the post September 11th world, the public is very concerned about the need to ensure Canada's security and safety. The public is equally concerned that CSIS carry out its mandate with respect for individual rights and the rule of law. Ensuring that balance is the essence of SIRC's mandate. The public must be confident that the activities engaged in by intelligence agencies to protect the security of Canada are conducted within the law and are appropriate. SIRC's role has become even more essential, even more relevant to today's world, and more critical to the public's peace of mind. In all of our activities, we strive to balance the need to protect individual rights with the state's obligation to protect against threats to Canada and Canadians.

A constant feature of our activities is the need to maintain our arms-length distance from CSIS in order to retain our objectivity. Our vigilance and, where required, our constructive criticism, can and has produced tension between the two organizations. We believe that this tension ultimately benefits Canadians.

Recent Canadian history shows that a security service without effective external review will neither gain nor keep the confidence of the public. The other Members of the Committee and I are confident of SIRC's ability to carry out this vital work, now and in the years to come.

In the next few years, SIRC will focus on responding to the challenges created by the evolving international security environment.

The role of the security and intelligence agencies in the West has evolved from countering the threat from the former Warsaw Pact, to coping with a wide range of threats - both old and new, some shockingly recent. The redirection of resources in CSIS to meet these threats has also had an impact on our priorities and resources. In our view, one of our most important roles is to monitor whether CSIS has the means to assess and advise government on emerging threats.

These new challenges will create new resource demands for SIRC. Members and staff alike remain committed to improving the Committee's ability to meet the needs of its constituency in current and future years.

Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.

Management Representation

Report on Plans and Priorities 2002-2003

I submit, for tabling in Parliament, the 2002-2003 Report on Plans and Priorities (RPP) for *The Security Intelligence Review Committee.*

To the best of my knowledge the information:

- Accurately portrays the Committee's mandate, priorities, strategies and planned results of the organization.
- Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities.*
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying Committee information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: Susan Pollak

Susan Pollak

Date: February 8, 2002

Section II: Raison d'être

Mandate, Roles and Responsibilities

The Committee derives its powers from the *Canadian Security Intelligence Service Act* promulgated on July 16, 1984. The first Chair and Members were appointed by His Excellency the Governor General on November 30, 1984.

The Security Intelligence Review Committee (SIRC) fulfills two different and distinct functions in carrying out its mandate: to provide external review of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS); and to examine complaints by individuals or reports from Ministers concerning security clearances, immigration, citizenship, and other matters involving CSIS investigations.

SIRC is empowered to set its own Rules of Procedure, and to employ an executive director and adequate staff to support its activities. The *Act* requires the Committee to report annually to the Solicitor General of Canada who must, in turn, table the report in each House of Parliament on any of the first fifteen days on which that House is sitting after the day the Minister receives it. SIRC may also require CSIS or the Inspector General appointed under the *CSIS Act* to conduct a review of specific activities of the Service and provide the Committee with a report of the review.

External Review of CSIS ---- To protect the rights and freedoms of Canadians, SIRC has been given the power to review CSIS' activities and performance so as to ensure that the Service's powers are used legally and appropriately. With the exception of Cabinet confidences, SIRC has the absolute authority to examine all information concerning CSIS' activities, no matter how highly classified that information may be.

SIRC reviews CSIS activities, and reports to Parliament on whether the Service is acting within the limits of the law and is effectively protecting the security of Canadians. As part of its regular review functions, each year the Committee examines special areas of interest. Thus, over the years it has reviewed CSIS investigations in such areas as counter-terrorism, transnational criminal activity, economic security, proliferation of weapons of mass destruction, and campus operations. These major special reviews allow the Committee to provide in-depth findings on areas of potential concern.

Investigation of Complaints and Ministers' Reports --- SIRC's second role is to investigate complaints. Five areas fall within the Committee's purview:

1) As provided in the *CSIS Act*, the Committee investigates complaints "with respect to any act or thing done by the Service."

2) The Committee also is empowered to investigate complaints about denials of security clearances to federal government employees and contractors.

3) The Committee investigates reports made by Government Ministers about persons in relation to citizenship and immigration, certain human rights matters and organized crime.

4) The Canadian Human Rights Commission may refer a matter to SIRC for investigation if the complaint relates to the security of Canada.

5) Under s.15 of the newly promulgated *Security of Information Act*, SIRC now has new responsibilities in relation to the disclosure of special operational information in the public interest.

Complaints cases involve people's fundamental rights. Denials of security clearances affect employment and future career prospects. Citizenship or immigration actions can lead to removal from Canada. The Committee must thus ensure that individuals so affected are provided with as much information as possible within the limits of national security requirements. The Committee must also ensure that, to the extent possible, every complainant has an opportunity to be heard, to present his or her witnesses, and to make his or her case.

Section III. Strategic Outcome

To provide, on behalf of the Canadian people, external review of the Canadian Security Intelligence Service's performance of its duties and functions; and to examine complaints by individuals or reports by Ministers related to security clearances and the national security of Canada.

Major Changes From Previous Plans and Priorities

Evolution of the International Security Environment --- Governments worldwide have passed new and comprehensive legislation in an effort to come to grips with the evolving terrorist threat in response to the tragic and shocking events of September 11, 2001. In Canada, the passage of Bill C-36 in the fall of 2001 marked a milestone in Canadian security legislation with, among other elements, its provisions to identify and publish lists of individuals and organizations assessed as proponents or supporters of terrorism.

The world's security environment has grown dramatically more complex since the Cold War ended. In addition to continuing threats, such as espionage by foreign intelligence services, we now face the appearance of nationalist and religious extremism, which has proven to be much less predictable, as the tragic events of September 11, 2001 bear out. This new environment will create new challenges for SIRC, in both its complaints and external review activities, as outlined below in this report.

Expectations of Clients ---The Committee's two key clients, the general public and Parliament, expect SIRC to provide a comprehensive, annual assessment of CSIS's use of its powers. The review provides a form of "report card" to Parliament and the public which can be used to measure CSIS' performance. It must be designed so as to preserve the Service's capacity to protect national security while at the same time maintaining public confidence that the system is functioning as it should. These clients also expect the Committee to respond to controversial issues in a timely fashion.

SIRC anticipates increased expectations of responsiveness from the two new Parliamentary committees on national security - the Justice Sub-committee on National Security and the Standing Senate Committee on National Security and Defence - as well as the Ad Hoc Committee of Ministers on Public Security and Antiterrorism. We also expect increased interest in our work from the media, academics and the general public.

Personnel Matters — In order to address its new challenges, SIRC continues to undergo personnel changes at the senior management and staff levels. As a small organization with a significant mandate, the Committee relies on a staff complement that is highly skilled and motivated. SIRC is in the process of recruiting persons whose experience and growth potential will assist the Committee Members with the challenges that the review body will encounter in the next decade.

In an organization such as SIRC, it is critical to attract and develop talented people to conduct both the complaints and research functions. To support the effort to recruit and to retain the necessary staff, we intend to institute a professional development program combining specific skills training and other learning and development opportunities.

Review Committee Adjustment to Continued Government Restraint -- For fifteen years the Committee has managed its activities within the resource levels established in 1985. The Committee's budget has included very little discretionary spending since its greatest expense is for personnel salaries and benefits. However, in recent years, the Committee has experienced a significant and non-discretionary increase in its quasi-judicial (complaints) proceedings. This can only be expected to increase further in the post September 11th environment. Additional pressures will also be evident on the review side.

Activities and Priorities

External Review of CSIS -- The Committee plans to audit CSIS' activities by conducting a series of reviews that cover the key program areas of the Service. Incidents may arise in the course of the year that require the Committee to divert its resources from the planned program to address matters of higher priority to the nation.

These examinations, conducted on a rotating basis, will include an evaluation of targeting decisions, a review of internal security cases, and an examination of the approval process and the handling of sensitive operations.

Source management continues to be a major interest of SIRC. Our studies will examine the credibility of CSIS human sources by reviewing corroborating information and evaluating the policy and implementation of control procedures.

The Committee's review of warrants will examine: the documents in support of a small number of warrant affidavits, related CSIS Headquarters documents, the approval process for warrant applications, and the implementation of conditions. The review also will include an assessment of the legal challenges faced by the

Service, and new developments arising from the Service's review of its warrant clauses and conditions, new Court decisions, policy changes, and amendments to Ministerial Direction.

Under section 16 of the *CSIS Act*, the Minister of National Defence or the Minister of Foreign Affairs can, under certain conditions, make requests to CSIS for assistance in collecting foreign intelligence. The *CSIS Act* provides that such assistance may only be requested for operations within this country. The Committee will audit the information about Canadians, if any, that the Service collects and retains in the course of responding to section 16 requests.

The Committee anticipates that its review activities will be adjsuted to ensure adequate coverage of CSIS's expanded activities in the war against terrorism.

Investigation of Complaints and Ministers' Reports -- The Committee will conduct comprehensive investigations of complaints filed pursuant to sections 41 and 42 of the *CSIS Act*, and reports made to the Committee under the *Citizenship Act*, the *Immigration Act*, and the *Canadian Human Rights Act*.

A major external factor currently influencing the Review Committee's capacity to fulfill its mandate is the volume and the complexity of the complaints and Ministerial Reports received. Because complaints and Ministerial Reports are very time consuming and require expensive legal services, small changes in their numbers can significantly affect the Committee's budget and operations.

The investigation of complaints is the most expensive area of discretionary spending, and it bore the brunt of recent budget cuts. To deal with the reductions, the Committee has done more work "in house", and used outside lawyers less. More pre-hearing meetings are being conducted by Committee staff to ensure better focus on the issues to be dealt with in hearings.

Notwithstanding the above measures, in 2000-2001, the number of hearing and pre-hearing days increased significantly from the previous year, and the forecast is that 2001-2002 and subsequent years will see the workload increase markedly. For the first nine months of the fiscal year 2001-2002, the number of complaints is greater than the entire fiscal year 2000-2001. This factor has placed a particular burden on SIRC's resources.

The Committee has no control over the number of complaints it receives in any given year. Not only has the caseload of complaints risen but, more importantly, the cases have become more complex. We have assigned one additional resource to this program to ensure that the complaints received by SIRC will be handled in a timely manner and, in the meantime, we have reduced significantly the use of contractors.

By their nature, predicting the volume of complaints and Ministerial Reports is very difficult. It is anticipated that the passage of the *Anti-Terrorism Act* will result in an unprecedented number of complaints cases, as individuals and organizations which appear on the "list of entities" and/or are denied charitable status opt to exercise their right of complaint under section 41 of the *CSIS Act*.

Demands of Special Projects --- SIRC has a small number of employees to conduct research, yet they must review many files each year in order to report to the Canadian public and to Parliament on CSIS' investigative activities. The statutory requirements also set out broad areas for ongoing audits of CSIS's work.

In addition, the Committee has often been asked to undertake, or has undertaken on its own initiative, many major projects concerning matters in the public interest, such as the Boivin case, the Heritage Front Affair, and CSIS cooperation with the Royal Canadian Mounted Police. To meet the resource demands of these investigations, and then to respond to Parliament's requests for information about them, requires the Committee to maintain the capability to redirect research resources to high profile issues on very short notice and for lengthy periods.

Committee Travel ---The Committee's travel, both for regional visits and for travel abroad at the invitation of other countries wishing to benefit from the Canadian experience in the review process, has also placed an increasing burden on its resources.

Several factors account for this situation. Emerging democracies have sought the advice of the Committee in their efforts to establish institutions for the review or oversight of their intelligence agencies. The Committee has actively promoted to other countries the advantages of review and oversight processes in relation to security and intelligence agencies as a means of protecting reforms, particularly in the emerging democracies.

In 2001-2002 alone, the Committee staff hosted delegations from the Czech Republic, Mexico, Norway and South Africa, all of which were seeking an exchange of ideas and guidance on models of review and oversight. We expect exchanges of this type to continue.

In addition, the significant expansion of CSIS agreements to share information with foreign agencies requires the Committee to be knowledgeable about those other states, to familiarize those states with the functions of SIRC, and to conduct audits of the Service's posts abroad.

Internet – In support of the ongoing effort to be accessible and informative to Canadians, SIRC maintains a comprehensive website on the World Wide Web (http://www.sirc-csars.gc.ca/). The site provides the latest news about Committee Activities, as well as information ranging from biographical data on Committee members to procedures for filing complaints about CSIS activities and the denial of security clearances. Additionally, all SIRC annual reports, dating back to its establishment in 1984, are accessible through the website.

General -- In 2001-2002 the Committee had a full complement of Committee Members. While this is essential for the Committee to fulfill its mandate, it has also resulted in an increase in expenditures.

A computerised tracking system has been installed during the 2001-2002 fiscal year. This costly technology is necessary to support the Committee's functions and to meet the stringent security requirements for handling highly classified information. Resources are forecasted to the development and maintenance of this new software in 2002-2003.

The Committee believes that these steps will allow SIRC to maintain or improve the performance of its responsibilities to Parliament and the public.

Planned Results and Monitoring

SIRC expects that the activities and priorities outlined in this report will enable it to:

1. Ensure that Parliament and the public have confidence in the rigour of SIRC's review process and are satisfied, therefore, that CSIS uses its extraordinary powers within the law and in a way that protects the civil rights of Canadians to the greatest extent possible;

2. Be knowledgeable about CSIS' performance in protecting Canadians from terrorist or other threats to national security;

3. Provide a comprehensive, high quality Annual Report, and probative research reports; and

4. Have confidence in the soundness of decisions rendered or recommendations made in reports following the investigation of complaints.

Monitoring of Priorities

External Review of CSIS -- The Committee has now been in existence for over sixteen years. There are many subjective indicators of effectiveness and results such as remarks by Parliamentarians, academics, editorial writers, and foreign professors who have studied the Canadian system, which testify to the fact that many independent observers believe that the Committee is reviewing CSIS effectively. Informed observers are canvassed on a regular basis to ensure that the Committee is aware of outside opinions.

Another indicator of the Committee's results is the degree to which CSIS modifies its operational procedures or initiates new policy guidelines as a direct or indirect consequence of SIRC's recommendations included in reports following audits or complaints investigations. The Committee has a program to measure the degree to which CSIS responds to its recommendations.

A recent but revealing indicator of the usefulness of SIRC's Annual and other published reports, and of SIRC's work in general, is the interest displayed by the number of visits to SIRC's Web site. An older, but no less useful, measure is the demand for copies of the printed version of the Annual Report and other reports.

Investigation of Complaints and Ministers' Reports -- A significant indicator of SIRC's efficacy in conducting its investigations of complaints and the soundness of its decision making is the number of decisions that are overturned or changed on appeal to the Courts.

SECTION IV

Organization

Strategic Outcomes and Business Lines

	Strategic Outcome
	To provide, on behalf of the Canadian people, external review of the Canadian Security Intelligence Service performance of its duties and functions; and to examine complaints by individuals or reports by Ministers related to security clearances and the national security of Canada.
Business Lines	**($ thousands)**
Complaints	**$253**
Research	**$553**

Accountability

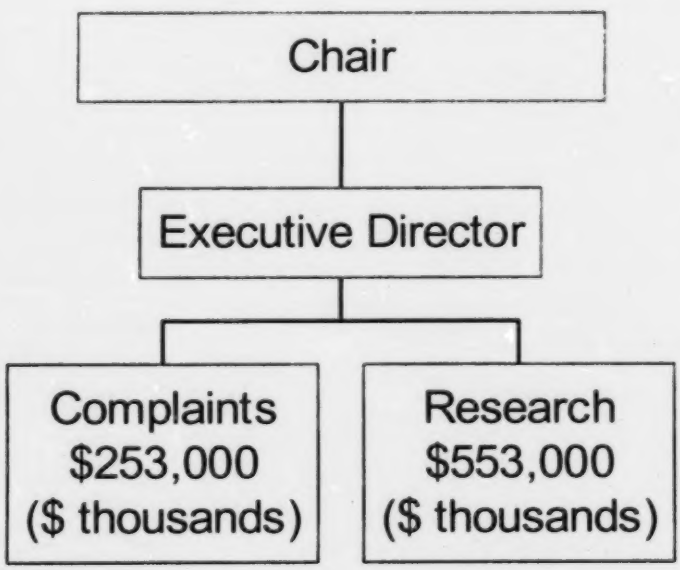

Departmental Planned Spending

($ millions)	Forecast Spending 2001-2002*	Planned Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005
Budgetary Main Estimates (gross)	2.3	2.3	2.3	2.3
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	0	0	0	0
Less: Respendable Revenue	0	0	0	0
Total Main Estimates	2.3	2.3	2.3	2.3
Adjustments**				
Net Planned Spending	2.3	2.3	2.3	2.3
Less: Non-respendable revenue	0	0	0	0
Plus: Cost of services received without charge	0	0	0	0
Net Cost of Program	2.3	2.3	2.3	2.3

Full Time Equivalents	15	16	16	16

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Annual Reference Level Update (ARLU) exercise and to include Budget initiatives.

Section V: Financial Information

Table 7 Net Cost of the Program for the Estimates Year

($ millions)	Total
Net Planned Spending	2.3
Plus Services Received without Charge	
Accommodation Provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC) ($ thousands)	0
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS ($ thousands)	0
Workman's Compensation coverage provided by Human Resources Canada	0
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	0
Less: Non-respendable Revenue ($ millions)	0
2002-2003 Net Cost of Program	2.3

Table 12

Legislation and Regulations	Planned Results
NA	NA

BUDGET DES DÉPENSES

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2003-III-77

ISBN 0-660-61833-8

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Budget des dépenses pour 2002-2003

Rapport sur les plans et les priorités

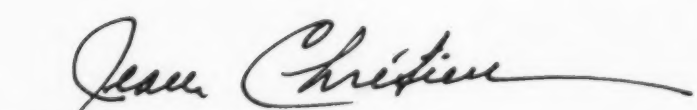

Le très honorable Jean Chrétien
Premier Ministre du Canada

Table des matières

Partie I :	Messages	1
	Message de la présidente	1
	Déclaration de la direction	3
Partie II :	Raison d'être	4
Partie III :	Objectifs stratégiques	6
Partie IV :	Organisation	12
	Objectifs stratégiques et secteurs d'activité	12
	Reddition de comptes	12
	Dépenses prévues du Comité	13
Partie V :	Annexes	14
	Tableau 7 Coût net du programme pour 2001-2002	14
	Tableau 12 Initiatives pangouvernementales et horizontales/collectives	14

Partie I : Messages

Message de la présidente

L'honorable Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.,
Présidente du Comité de surveillance des activités
de renseignement de sécurité

Au sein du gouvernement du Canada, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est un organisme unique dont le travail consiste à examiner et à surveiller les activités du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Le Parlement a consenti des pouvoirs extraordinaires au SCRS afin de lui permettre d'obtenir des renseignements personnels sur des espions ou des terroristes présumés.

Les membres du Comité sont choisis par voie de consultation et en toute objectivité politique, puis investis de pouvoirs d'enquête extraordinaires sur les activités du SCRS. Même si la législation fédérale nous empêche de révéler au grand public une bonne partie de ce que les enquêtes nous apprennent, notre travail repose sur la confiance du public dans nos efforts.

Ces particularités assez inusitées tiennent directement aux responsabilités que le Parlement a conférées au CSARS : surveiller le service de renseignement de sécurité du Canada dans l'exercice des tâches qui lui sont confiées, soit veiller à la sûreté de l'État et à la sécurité des Canadiens.

Au moment où nous entrons dans un nouveau millénaire et en réaction aux attentats terroristes survenus aux États-Unis, nous sommes plus que jamais conscients que pour préserver le bien-être des Canadiens et mettre la nation à l'abri de dangereuses menaces fort réelles, nous devons assurer l'efficacité du SRCS. Les menaces qui pèsent sur nous ont bien sûr changé : elles sont devenues plus complexes, plus nombreuses et plus difficiles à cerner. Malgré tout, en raison des pouvoirs intrusifs extraordinaires que possèdent les organismes tel le SCRS, nous devons les obliger à rendre compte si nous voulons sauvegarder l'intégrité du processus démocratique au Canada et *montrer* que c'est là un objectif véritable.

Depuis le 11 septembre, la sécurité nationale est au centre des préoccupations du public. En même temps, les gens tiennent à ce que le SCRS accomplisse son mandat en respectant les droits individuels et les lois en vigueur. C'est au CSARS que revient la tâche d'assurer cet équilibre. Le public doit avoir la conviction que les activités menées par les services de renseignement pour assurer la sécurité du Canada sont conformes à la loi et à l'abri de tout reproche. Le rôle du CSARS est

devenu encore plus essentiel et pertinent dans la réalité d'aujourd'hui, doublement important pour assurer la tranquillité d'esprit du public. Dans toutes nos activités, nous nous employons à faire l'équilibre entre la nécessité de sauvegarder les droits individuels et l'obligation de l'État de protéger le Canada et les Canadiens contre toute menace.

Dans l'exercice de nos fonctions, nous devons constamment maintenir notre autonomie face au SCRS de façon à demeurer objectifs. Notre vigilance et, dans certains cas, nos critiques constructives peuvent susciter des tensions entre les deux organismes. À notre avis, ces tensions sont bénéfiques pour les Canadiens.

Au Canada, l'histoire récente montre qu'un service de sécurité qui échappe à un examen externe efficace ne saurait ni gagner ni garder la confiance de la population. Les autres membres du Comité et moi-même sommes persuadés que le CSARS peut s'acquitter de cette tâche vitale aujourd'hui et dans l'avenir.

Au cours des prochaines années, nous nous efforcerons surtout de relever les défis découlant de l'évolution du contexte de la sécurité internationale.

Le rôle des services de renseignement de sécurité occidentaux, qui était essentiellement d'enrayer la menace causée par l'ancien Pacte de Varsovie, consiste maintenant à faire face à une foule de menaces, tant anciennes que nouvelles, dont certaines particulièrement inquiétantes comme on a pu le constater récemment. Au sein du CSARS, les réaffectations de ressources en vue de cerner ces menaces ont aussi eu une incidence sur nos priorités et sur nos ressources. L'un de nos rôles les plus importants est, à notre avis, de déterminer si le SCRS dispose des moyens requis pour évaluer les nouvelles menaces et conseiller le gouvernement à leur sujet.

Ces nouveaux défis nous obligeront à solliciter des ressources additionnelles. Les membres et les employés tiennent à accroître les moyens du Comité pour répondre aux besoins des intéressés pendant l'année en cours et les années ultérieures.

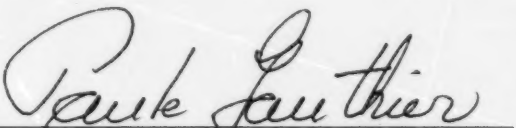

Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2002–2003

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2002–2003 du *Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité*.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies de l'organisation et les résultats escomptés par celle-ci;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et de la procédure d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes quant aux résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : Susan Pollak

Susan Pollak

Date : le 8 février 2002

Partie II : Raison d'être

Mandat, rôles et responsabilités

Le Comité tient ses pouvoirs de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, qui a été promulguée le 16 juillet 1984. Son Excellence le Gouverneur général en a nommé les premiers président et membres le 30 novembre 1984.

Le CSARS remplit deux fonctions distinctes dans l'exécution de son mandat : il assure un examen externe du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et il étudie les plaintes portées par des individus ou les rapports présentés par des ministres au sujet d'habilitations de sécurité, de dossiers d'immigration ou de citoyenneté ou d'autres questions qui font l'objet d'enquêtes du SCRS.

Le CSARS est autorisé à établir la procédure à suivre et à engager un directeur exécutif et un effectif suffisant pour appuyer ses activités. Selon la Loi, il est tenu de présenter un rapport annuel au solliciteur général du Canada qui, à son tour, doit le déposer à chaque chambre du Parlement dans les 15 premiers jours de séance. Le Comité peut aussi demander au SCRS ou à l'inspecteur général nommé en vertu de la *Loi sur le SCRS* d'examiner des activités particulières du Service et de lui en faire rapport.

Examen externe du SCRS -- Pour protéger les droits et libertés des Canadiennes et des Canadiens, le CSARS s'est vu accorder le pouvoir d'examiner les activités et le rendement du SCRS afin de s'assurer que celui-ci accomplit ses tâches dans la légalité et de façon irréprochable. Exception faite des renseignements confidentiels du Cabinet, le Comité a le pouvoir absolu d'examiner toute information touchant les activités du SCRS, quel qu'en soit le niveau de classification.

Après avoir scruté les activités du SCRS, le Comité présente au Parlement un rapport dans lequel il précise si le Service se conforme aux lois et s'il protège efficacement la sécurité des Canadiens. Dans le cadre de ses activités régulières d'examen, le CSARS étudie chaque année des questions particulières. Au fil des ans, il a examiné des enquêtes du SCRS dans des secteurs comme la lutte au terrorisme, les activités criminelles transnationales, la sécurité économique, la prolifération des armes de destruction massive et les opérations menées sur les campus universitaires. Ces examens spéciaux d'envergure permettent au Comité de formuler des observations approfondies sur des dossiers susceptibles de causer des problèmes.

Enquête sur les plaintes et les rapports ministériels -- Le deuxième rôle du CSARS est de faire enquête sur les plaintes. À cet égard, il peut :

1- étudier les plaintes qui portent sur n'importe quelle activité du SCRS, comme le prévoit la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*;

2- enquêter sur des plaintes ayant trait au refus d'habilitations de sécurité à des fonctionnaires ou à des entrepreneurs au service du gouvernement fédéral;

3- examiner des rapports ministériels portant sur des dossiers d'immigration et de citoyenneté, certaines questions liées aux droits de la personne et le crime organisé;

4- étudier des questions liées à la sécurité nationale dont lui fait part la Commission canadienne des droits de la personne;

5- assumer de nouvelles responsabilités au chapitre de la divulgation de renseignements opérationnels spéciaux dans l'intérêt public en vertu de l'article 15 de la nouvelle *Loi sur la sécurité de l'information*.

Certaines plaintes portent sur les droits fondamentaux de la personne. Les refus d'habilitations de sécurité affectent l'emploi et les perspectives de carrière. Certaines décisions en matière de citoyenneté ou d'immigration peuvent entraîner l'expulsion de gens vers d'autres pays. Le Comité doit donc veiller à ce que les individus concernés obtiennent autant d'information que possible, dans les limites permises par la sécurité nationale. Il doit également tout mettre en œuvre pour que les plaignants aient l'occasion d'être entendus, de présenter leurs témoins et de faire valoir leur point de vue.

Partie III : Objectifs stratégiques

Procéder, pour le compte des Canadiennes et des Canadiens, à un examen externe de la manière dont le Service canadien du renseignement de sécurité exerce ses fonctions et examiner les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par des ministres au sujet d'habilitations de sécurité et de la sûreté du Canada.

Changements majeurs par rapport aux autres plans et priorités

Évolution du contexte de la sécurité internationale -- En réaction aux événements tragiques du 11 septembre dernier, les gouvernements de nombreux pays ont adopté une série de lois exhaustives visant à contrer les nouvelles menaces terroristes. Au Canada, la législation en matière de sécurité a pris une nouvelle tangente à l'automne 2001 avec l'adoption du projet de loi C-36, dont certaines dispositions prévoient, entre autres, l'identification des individus et des organisations considérés comme terroristes ou favorables au terrorisme et la publication de listes à leur sujet.

Le contexte entourant la sécurité internationale est devenu beaucoup plus complexe depuis la fin de la guerre froide. En plus de composer avec les menaces habituelles telles que l'espionnage par des services de renseignement étrangers, nous devons maintenant faire face à l'extrémisme nationaliste et religieux qui, comme nous avons pu le constater le 11 septembre dernier, est une menace beaucoup plus imprévisible. Comme nous allons l'expliquer ci-dessous, cela entraînera de nouveaux défis pour le CSARS, tant au chapitre du traitement des plaintes que des examens externes.

Attentes des clients -- Nos deux clients principaux, le grand public et le Parlement, s'attendent à obtenir une évaluation annuelle complète de la manière dont le SCRS exerce ses pouvoirs. Cette évaluation leur fournit une forme de compte rendu pouvant servir à évaluer le rendement du SCRS d'une façon qui permet de sauvegarder sa capacité à assurer la sécurité nationale tout en maintenant la confiance du public dans le bon fonctionnement de l'appareil de renseignement de sécurité. Ces clients attendent en outre du Comité qu'il réagisse en temps opportun aux dossiers controversés.

Le CSARS prévoit qu'avec la création des deux nouveaux comités parlementaires sur la sécurité nationale – le sous-Comité sur la sécurité nationale et le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense – et la mise sur pied du Comité ministériel spécial sur la sécurité pubique et l'antiterrorisme, les attentes seront encore plus élevées à son endroit. Nous croyons également que les médias, les universitaires et le grand public s'intéresseront de plus près à notre travail.

Questions de personnel

Pour être en mesure de relever ses nouveaux défis, le CSARS continue à apporter des changements au niveau de la haute direction et du personnel. En sa qualité de petit organisme détenant un mandat important, le Comité dispose d'un effectif hautement qualifié et motivé. Les changements en cours visent à recruter des personnes dont l'expérience et le potentiel aideront les membres du CSARS à relever les défis à venir au cours des dix prochaines années au chapitre de ses activités d'examen.

Pour mener ses activités de recherche et de traitement des plaintes, un organisme comme le CSARS se doit d'attirer et de maintenir en poste des gens talentueux. À cet égard, nous souhaitons mettre sur pied un programme de perfectionnement professionnel qui offrira non seulement la formation particulière aux besoins du Comité, mais aussi d'autres possibilités d'apprentissage et de perfectionnement.

Réaction du Comité de surveillance au maintien des restrictions gouvernementales -- Depuis 15 ans, le CSARS exerce ses activités en fonction des ressources qui lui ont été consenties en 1985. Son budget prévoit très peu de dépenses discrétionnaires étant donné que les salaires et les avantages sociaux des employés représentent la plus grande part des dépenses. Ces dernières années, le Comité a toutefois connu une hausse marquée et non discrétionnaire de ses affaires quasi judiciaires (plaintes). Cette situation ne pourra que s'amplifier à la lumière des événements du 11 septembre. Les pressions budgétaires seront aussi inévitables dans le cadre des activités d'examen.

Activités et priorités

Examen externe du SCRS -- Le Comité prévoit scruter les activités du SCRS en menant une série d'examens sur ses principaux axes de programme. En cours d'exercice, des incidents pourraient toutefois obliger le Comité à réaffecter, à l'étude de questions prioritaires pour la nation, des ressources consacrées aux activités préétablies.

Ces examens, menés en rotation, comporteront une évaluation des décisions de ciblage, une étude des cas de sécurité interne et une analyse du processus d'approbation et de la conduite des enquêtes délicates.

Le CSARS s'intéresse de près à l'exploitation des sources. À cet égard, nos études consisteront à déterminer la crédibilité des sources humaines du SCRS en examinant l'information corroborante et en évaluant la politique et la mise en œuvre de la procédure de contrôle.

L'étude du Comité sur les mandats permettra d'examiner les pièces justificatives d'un petit nombre d'affidavits, les documents connexes de l'administration centrale

du SCRS, le processus d'approbation des demandes de mandat et le respect des conditions. Elle comprendra en outre une évaluation des défis juridiques que le Service doit relever et des faits nouveaux qui découlent de l'examen des dispositions et conditions de ses mandats, des nouvelles décisions judiciaires, des changements stratégiques et des modifications apportées aux directives ministérielles.

En vertu de l'article 16 de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, le ministre de la Défense nationale ou le ministre des Affaires étrangères peut, dans certaines conditions, demander l'aide du SCRS afin de recueillir des renseignements extérieurs. Selon la Loi, cette assistance ne peut viser que des opérations menées à l'intérieur du pays. Le Comité examinera, le cas échéant, toute information que le SCRS recueillera et conservera sur le compte de Canadiens dans le cadre de l'assistance fournie aux termes de l'article 16.

Le CSARS s'attend à devoir ajuster ses activités d'examen en fonction du mandat élargi qui sera confié au SCRS dans la lutte au terrorisme.

Étude des plaintes et des rapports ministériels -- Le Comité mènera une enquête poussée sur les plaintes formulées en vertu des articles 41 et 42 de la *Loi sur le SCRS* et sur les rapports qui lui seront transmis aux termes de la *Loi sur la citoyenneté*, de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi canadienne sur les droits de la personne.*

Le volume et la complexité des plaintes et des rapports ministériels que le CSARS reçoit est un facteur extérieur qui influe grandement sur sa capacité à s'acquitter de son mandat. Comme ces plaintes et ces rapports exigent beaucoup de temps et entraînent d'importants frais judiciaires, une augmentation même faible de leur nombre peut grever lourdement le budget et le fonctionnement du Comité.

Le traitement des plaintes constitue la plus importante dépense discrétionnaire du Comité, et il a absorbé la majeure partie des récentes compressions budgétaires. Pour faire face à ces compressions, le CSARS a exécuté une plus grande partie de son travail à l'interne et a fait appel moins souvent à des avocats de l'extérieur. Le personnel du Comité tient davantage de séances préparatoires pour mieux cerner les questions à traiter au cours des audiences.

En 2000-2001, en dépit de ces mesures, le nombre de journées d'audience et de séances préparatoires a augmenté de façon significative par rapport à l'année précédente, et nous prévoyons qu'en 2001-2002, notre charge de travail suivra la même tangente. Durant les neuf premiers mois du présent exercice, nous avons reçu plus de plaintes qu'au cours de toute l'année 2000-2001, ce qui a grevé lourdement nos ressources.

Le Comité n'a aucun moyen de circonscrire le nombre des plaintes dont il est saisi pendant une année. Non seulement le nombre de dossiers a-t-il augmenté mais, plus important encore, ces dossiers sont devenus plus complexes. Nous avons affecté des ressources additionnelles à ce programme afin que les plaintes reçues par le CSARS soient examinées dans des délais normaux. De plus, nous avons fait appel beaucoup moins souvent à des entrepreneurs.

Il est très difficile de prévoir le volume des plaintes et des rapports ministériels en raison de leur nature même. Nous nous attendons toutefois à ce que l'entrée en vigueur de la *Loi antiterroriste* entraîne une augmentation sans précédent du nombre de plaintes. Il faut en effet s'attendre à ce que les individus et les organisations dont le nom apparaîtra sur une « liste noire » et/ou qui se verront refuser le statut d'organisme de bienfaisance aient recours à leur droit de porter plainte aux termes de l'article 41 de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*.

Exigences liées aux projets spéciaux -- Le CSARS n'a que peu d'employés affectés à la recherche, mais ceux-ci n'en doivent pas moins scruter chaque année un grand nombre de dossiers pour faire rapport des activités d'enquête du SCRS au public canadien et au Parlement. La loi prescrit en outre de vastes secteurs de l'action du Service qui doivent faire l'objet d'un examen permanent.

Le Comité s'est aussi vu confier à maintes reprises ou a entrepris de sa propre initiative de nombreux projets importants touchant des questions d'intérêt public, comme l'affaire Boivin, l'affaire du Heritage Front ainsi que la coopération du SCRS avec la Gendarmerie royale du Canada. Afin de répondre aux exigences de ces enquêtes et ensuite aux demandes d'information du Parlement, le Comité doit pouvoir en tout temps réaffecter à des dossiers de premier plan, et cela, au pied levé et pour de longues périodes, des ressources préalablement consacrées à la recherche.

Voyages du Comité -- Les voyages des membres du Comité, tant pour des visites en région que des déplacements à l'étranger pour répondre à l'invitation d'autres pays désireux de bénéficier de l'expérience canadienne en matière d'examen, ont aussi grevé lourdement ses ressources.

Cette situation tient à divers facteurs. Les démocraties naissantes ont demandé conseil au Comité dans leurs efforts pour instaurer des institutions visant à surveiller leurs services de renseignement. Le CSARS s'est employé à faire valoir les avantages des mécanismes de surveillance et d'examen, pour les organismes de renseignement de sécurité, comme moyen de protéger les réformes, en particulier au sein des nouvelles démocraties.

En 2001-2002 seulement, le Comité a accueilli des délégations de la République tchèque, du Mexique, de la Norvège et de l'Afrique du Sud qui, dans chacun des cas, voulaient échanger des idées et des conseils sur les divers modèles de surveillance et d'examen.

De plus, comme le SCRS a augmenté considérablement le nombre d'ententes conclues avec des organismes étrangers en vue d'échanger de l'information, le Comité doit connaître à fond les pays en cause, les renseigner sur ses fonctions et effectuer des vérifications dans les bureaux du Service situés à l'extérieur du Canada.

Internet -- Afin d'être accessible et de bien renseigner les Canadiens, le CSARS possède un site Web détaillé (http://www.sirc-csars.gc.ca) qui donne les dernières informations au sujet de ses activités et qui fournit une foule d'autres renseignements allant des notices biographiques des membres du Comité aux procédures à suivre pour porter plainte à l'endroit du SCRS, en passant par les refus d'habilitations de sécurité. On peut également y consulter tous les rapports annuels du CSARS depuis sa création en 1984.

Généralités -- En 2001–2002, l'effectif du Comité était complet. Même si cela est essentiel pour lui permettre de remplir son mandat, il en a aussi résulté une hausse de ses dépenses.

Un système de suivi informatisé a été mis en place durant le présent exercice. Cette technologie coûteuse est nécessaire pour appuyer le Comité dans ses fonctions et respecter les exigences de sécurité strictes que comporte le traitement d'informations hautement classifiées.

Le Comité estime que ces mesures lui permettront de s'acquitter aussi bien et peut-être encore mieux de ses responsabilités à l'égard du Parlement et du public.

Résultats escomptés et suivi

Le Comité s'attend à ce les activités et les priorités exposées dans le présent rapport lui permettent :

1. de s'assurer que le Parlement et le public soient convaincus de la rigueur du processus d'examen du CSARS et que, par voie de conséquence, ils soient certains que le SCRS exerce ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et de manière à protéger le mieux possible les droits civils des Canadiens;

2. de savoir dans quelle mesure le SCRS s'aquitte de ses tâches qui consiste à protéger les Canadiens des menaces terroristes ou autres à la sécurité nationale;

3. de fournir un rapport annuel complet et de qualité et des rapports de recherche probants;

4. de croire en la valeur des décisions rendues ou des recommandations faites à la suite des enquêtes sur les plaintes.

Suivi des priorités

Examen externe du SCRS – Le Comité existe maintenant depuis plus de seize ans. Nombre d'indicateurs subjectifs de son efficacité, comme les observations de parlementaires, d'universitaires, d'éditorialistes et de professeurs étrangers qui ont étudié le système canadien, attestent le fait que, pour beaucoup d'observateurs indépendants, le CSARS surveille bien le SCRS. À intervalles réguliers, on sonde des observateurs avertis pour s'assurer que le Comité est au courant des opinions de l'extérieur.

Les résultats de l'action du Comité peuvent aussi être jaugés en constatant jusqu'à quel point le SCRS modifie ses procédures opérationnelles ou énonce de nouvelles lignes directrices stratégiques pour donner suite, directement ou indirectement, aux recommandations que formule le CSARS dans ses rapports de vérification ou dans ses rapports d'enquête sur les plaintes. Le Comité dispose d'un programme qui lui permet de vérifier dans quelle mesure le SCRS tient compte de ses recommandations.

Mentionnons un indicateur récent, quoique révélateur, de l'utilité des rapports annuels et des autres rapports publics du CSARS et de son travail en général, à savoir le nombre de visites à son site Web. Un autre indicateur, plus ancien mais non moins utile, est le nombre d'exemplaires qui nous sont demandés des rapports annuels et autres.

Enquête sur les plaintes et rapports ministériels – Le nombre des décisions qui sont infirmées ou modifiées à la suite d'appels devant les tribunaux est un indicateur important de l'efficacité des enquêtes du CSARS sur les plaintes et de la pertinence de ses décisions.

PARTIE IV

Organisation

Objectifs stratégiques et secteurs d'activité

	Objectifs stratégiques
	Procéder, pour le compte des Canadiennes et des Canadiens, à un examen externe de la manière dont le Service canadien du renseignement de sécurité exerce ses fonctions et examiner les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par des ministres au sujet d'habilitations de sécurité et de la sûreté du Canada.
Secteurs d'activité	**(en milliers de dollars)**
Plaintes	**253 000 $**
Recherche	**553 000 $**

Reddition de comptes

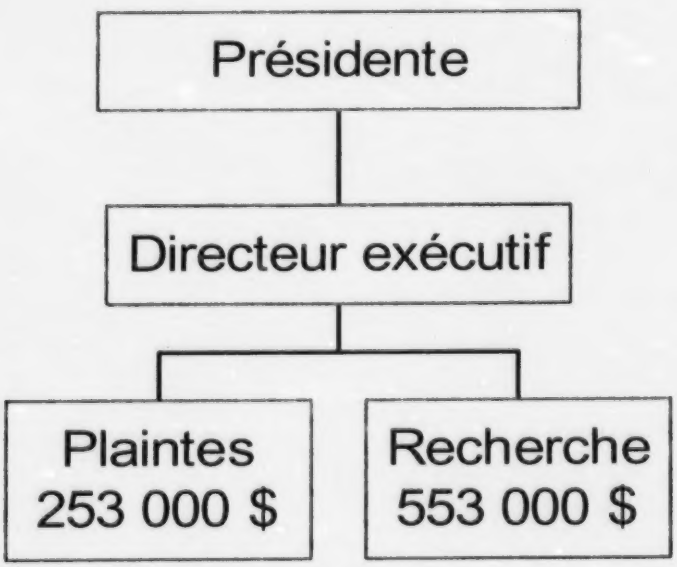

Dépenses prévues du Comité

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2001–2002*	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004	Dépenses prévues 2004–2005
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	2,3	2,3	2,3	2,3
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0	0	0	0
Moins : recettes disponibles	0	0	0	0
Total du Budget principal des dépenses	2,3	2,3	2,3	2,3
Rajustements**				
Dépenses nettes prévues	2,3	2,3	2,3	2,3
Moins : recettes non disponibles	0	0	0	0
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	0	0	0	0
Coût net du programme	2,3	2,3	2,3	2,3

Équivalents temps plein	15	16	16	16

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence et doivent comprendre les initiatives du Budget.

PARTIE V : Renseignements financiers

Tableau 7 Coût net du programme pour 2001-2002

(en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	2,3
Plus : services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) (en milliers de dollars)	0
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (en milliers de dollars)	0
Indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	0
Moins : recettes non disponibles (en millions de dollars)	0
Coût net du programme pour 2000–2001	2,3

Tableau 12

Lois et règlements	Résultats escomptés
N/D	N/D